

LICENCE ET REORIENTATION

Les Règles du jeu de la Licence	1
Le Contrôle Continu Intégral (CCI)	1
Validation d'UE	2
Validation de semestre	2
Règles de progression entre les semestres	2
Validation du diplôme	2
Vérification des notes d'examen après publication des résultats	3
Les stages d'excellence	3
Poursuite des études au CPBX	3
Passerelle avec les IUT de Bordeaux1 et de Périgueux	3
Les primo-entrants:	3
Les redoublants:	3
Autre Candidature en DUT ou BTS: dates à respecter	3
Semestre 2 particulier: « Rebondir »	4
Etudiants concernés	4
Finalités	4
Détails de l'opération	4
Orientation à l'issue du semestre «Rebondir»	4
Semestre 2 particulier: « Tremplin »	5

Un nouveau contrat pédagogique sera mis en vigueur à partir de la rentrée 2011.

Les règles de progression ont changé.

Un autre élément nouveau, lié à la cohabilitation de la mention Biologie Santé avec l'Université Bordeaux2, est que des étudiants sont susceptibles de changer d'Université en troisième année, selon la mention et le parcours choisi.

Les règles de progression sont présentées aux étudiants lors des amphis de rentrée; elles sont également écrites sur l'« agenda de l'étudiant Bordeaux1 » que tout étudiant possède. Elles sont également rassemblées dans le « Contrat pédagogique de la licence » et consultable sur le site Web : Chemin d'accès :

[Accueil](#) > [Formation](#) > [Informations pédagogiques](#) > Modalités de contrôle des connaissances

Ou directement :

http://www.u-bordeaux1.fr/fileadmin/images-PDF/FORMATION/informations_pedagogiques/contrat-pedago.pdf

Les différents choix d'orientation sont présentés dans les amphis en novembre, et sont mis en ligne:

<http://www.u-bordeaux1.fr/profils/etudiant/etudiant-en-licence/diaporamas-dinformations.html>.

Ils se trouvent aussi sur:

<http://www.u-bordeaux1.fr/formation/formations-2011-2015/licence.html>

Toutes les informations sur la réorientation se trouvent également à l'ECOE.

<http://www.u-bordeaux1.fr/formation/orientation-stage-emploi/se-reorienter.html?0=>

1. Les Règles du jeu de la Licence

a) Le Contrôle Continu Intégral (CCI)

Le Conseil d'Administration de juillet 09 a voté la mise en place du contrôle continu intégral en 1^{ère} année de LSTS.

De plus, la 2^{ème} session d'examens a disparu en L1 à compter de 09/10. On ne parle donc plus d'examens, mais de dernière épreuve qui comportera l'anonymat.

Au semestres 1 et 2, les coefficients des devoirs surveillés ont un coefficient inférieur ou égal à 0.4.

Les DS sont organisés sur des périodes bloquées, indiquées dans l'emploi du temps du semestre.

Pour avoir plus de précisions, voir le texte présenté au CEVU sur ce point, <https://intranet.drimm.u-bordeaux1.fr/dl-doc/>, dossier Modalités contrôle des connaissances.

Les TP, les TD, les Devoirs Surveillés et les tests sont obligatoires: une absence est égale à 0. En cas de force majeure (uniquement pour les DS intermédiaires et pour les TP) il faut informer les enseignants concernés, et porter le justificatif à l'Accueil Licence dans les 48 heures.

b) Validation d'UE

Pour le programme et les modalités de contrôle des connaissances propres à chaque UE, il faut consulter les fiches UE sur:

<http://www.u-bordeaux1.fr/formation/formations-2011-2015/licence.html>

Art 13 : Les UE sont acquises dès lors que l'étudiant y a obtenu une note au moins égale à 100/200, conformément aux modalités de contrôle des connaissances correspondantes. L'acquisition de l'UE entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Les UE acquises sont capitalisables, c'est-à-dire utilisables ultérieurement sans limite de temps, à condition toutefois que leurs contenus restent adaptés au nouveau parcours envisagé.

Nul ne peut renoncer à une UE acquise.

Lorsque la note moyenne d'une UE est inférieure à 10/20 mais que la moyenne du semestre correspondant est supérieure ou égale à 10/20, cette UE est dite validée par compensation mais n'est pas acquise. Les crédits ECTS correspondants ne sont cependant pas capitalisés.

Toute UE non acquise (moyenne inférieure à 10) peut être repassée en session 2

c) Validation de semestre

Art 15 : Un semestre est validé si la moyenne des notes obtenues aux UE, pondérée par le nombre de crédits affectés à chaque UE, est au moins égale à 100/200.

Le semestre 1 est un cas particulier: il est composé d'une UE unique de 30 crédits. Cette UE est formée de plusieurs matières, chacune ayant un coefficient. Si cette UE est acquise, le semestre 1 est validé.

d) Règles de progression entre les semestres

Art 16 : L'inscription administrative dans l'année supérieure du cursus est possible dès lors que l'étudiant a validé tous les semestres antérieurs.

Il y a maintenant une compensation intersemestrielle sur la L1: la progression pédagogique en S3 et S4 nécessite d'avoir la moyenne sur l'ensemble des deux semestres de la L1. Si l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne à l'un des deux semestres mais qu'il a la moyenne sur l'ensemble de la L1, le semestre en question est validé par compensation.

De même il y a une compensation intersemestrielle sur la L2.

En cas de redoublement d'un semestre, toutes les UE non acquises doivent être repassées. Il n'y a pas de report de notes d'une année sur l'autre au sein d'une UE non acquise.

Un semestre S_{n+1} ne peut être suivi que si le semestre S_n a été suivi auparavant.

e) Validation du diplôme

Art 17 : Le diplôme de Licence Sciences, Technologies, Santé, assorti d'une mention est délivré à tout étudiant dont la moyenne globale sur un projet complet approuvé par l'équipe de mention, et la moyenne de 3^{ème} année, sont au moins égales à 10/20. Quel que soit le nombre d'UE acquises, l'obtention de la Licence donne lieu à la validation de 180 crédits

f)Vérification des notes d'examen après publication des résultats

Si un étudiant s'étonne de l'une de ses notes :

- S'il pense qu'il y a possibilité d'une erreur matérielle : il doit aller à l'« Accueil Licence » remplir un imprimé de demande de vérification de notes. Démarche à faire très rapidement.
- S'il pensait seulement avoir mieux réussi, il peut consulter le corrigé (en général sur Ulysse) et / ou aller consulter sa copie (dates et lieux sont affichés en fin de session, dans le hall du bât licence).

g)Les stages d'excellence

Pour les étudiants qui auront de très bons résultats en semestre 1, il leur sera proposé un stage dans un laboratoire de recherche de l'Université à l'issue du semestre 2. Ce stage de 4 à 6 semaines donnera des crédits ECTS (Bonus pour la Licence) et sera gratifié.

2.Poursuite des études au CPBX

A l'issue du 1^{er} semestre réussi les étudiants peuvent intégrer le CPBX (cycle préparatoire de Bordeaux), cursus « Prépa Concours ». Ils prépareront des concours d'entrée à certaines écoles d'ingénieur qui sont précisées dans la « voie 2 » sur:

<http://www.u-bordeaux1.fr/formation/formations-2011-2015/cycle-prepa-cpbx.html>

Attention: il y a très peu de places. La sélection se fait sur dossier au cours de 1^{er} semestre 2011, et les notes de terminale sont très importantes.

3.Passerelle avec les IUT de Bordeaux1 et de Périgueux

Il est important de noter que l'effectif des candidats est relativement faible (< 50), en comparaison du nombre d'étudiants qui semblent avoir abandonné les enseignements en début ou en cours de semestre de printemps.

a)Les primo-entrants:

- Les étudiants ayant au moins 8/20 sur l'ensemble des semestres 1 et 2 sont admis de droit, en 1^{ère} année, dans l'un des deux départements souhaités.
- Les étudiants qui ont suivi le semestre1, puis le semestre « Rebondir », et qui ont plus de 100/200 à Rebondir: une commission mixte IUT/ Département de Licence examinera les dossiers.
- Les étudiants ayant au moins 8/20 en semestre 1 et entre 7/20 et 8/20 en semestre 2 seront sûrement admis en 1^{ère} année d'IUT. En cas d'échec en semestre 1 d'IUT, ils auront la possibilité de refaire leur semestre 2 en Licence.

Dans tous les cas, les étudiants devront émettre deux vœux de Département IUT et l'IUT leur proposera le deuxième vœu s'il y a trop de candidats sur le premier vœu.

b)Les redoublants:

Les dossiers des étudiants non primo-entrants et demandant à bénéficier de la passerelle seront examinés au cas par cas. Un entretien leur sera éventuellement proposé.

3.Autre Candidature en DUT ou BTS: dates à respecter

Attention : tous les étudiants, comme les lycéens, doivent passer par un portail unique pour candidater dans n'importe quel DUT ou BTS de France:

<http://www.admission-postbac.fr/>

Voici le calendrier de l'année passée:

Le site d'information est ouvert à partir du 2/12/2010. **Les candidatures se font du 20/01/2011 au 20/03/2011.**

Après le 20 mars, toute candidature est quasiment impossible (il existe une procédure complémentaire, ouverte à partir du 24 juin, mais seulement sur les places vacantes en DUT ou BTS. De fait, il ne s'agira que de quelques rares formations, dans des zones géographiques souvent excentrées et donc très peu demandées).

Après avoir candidaté sur le serveur, il y a des étapes qui nécessitent de respecter impérativement des dates :

- Envoi des dossiers papier avant le 1 avril .
- Classement des vœux, modifiable jusqu'au 31 mai
- Consultation des réponses aux candidatures : 3 phases successives, où il faut se connecter sur le serveur et où l'étudiant n'a que 3 jours pour répondre (9 juin, 23 juin, 14 juillet)

4.Semestre 2 particulier: « Rebondir »

C'est un dispositif spécial pour les étudiants en situation difficile après le 1^{er} semestre. Il est présenté dans l'« agenda de l'étudiant Bordeaux1 ».

<http://www.u-bordeaux1.fr/formation/orientation-stage-emploi/se-reorienter.html?0=>

a)Etudiants concernés

- Les étudiants primo-entrants qui auront une moyenne de 1^{er} semestre < 8/20, seront obligatoirement affectés dans le semestre « Rebondir » : MISMI ou SVTE, suivant le cas.
- Si un étudiant ayant une moyenne légèrement supérieure à 8/20 souhaite aller à « Rebondir », ce sera possible : aller voir un directeur d'études.
- Les redoublants ne sont pas concernés par « Rebondir »

b)Finalités

- Permettre à l'étudiant en échec à l'issue du semestre 1 de consolider et approfondir ses connaissances dans les matières fondamentales et de s'interroger sur son choix d'orientation.
- L'aider à aller vers la voie de la réussite, à l'Université Bordeaux 1, ou ailleurs dans le cadre d'une réorientation bien mûrie, gage de réussite.

c)Détails de l'opération

- Enseignements pluridisciplinaires, regroupés dans une UE unique, pour chaque secteur, l'UE « MISMI Rebondir » et l'UE « SVTE Rebondir »
- En MISMI, enseignements renforcés en Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, C2i, Anglais, Lettres et Communication
- En SVTE, enseignements renforcés en Biologie, Sciences de la Terre, Mathématiques, Physique, Chimie, C2i, Anglais, Lettres et Communication
- Cours intégrés dans des groupes de 20 étudiants maximum
- Affectation d'un enseignant référent pour chaque étudiant : entretien initial pour définir l'objectif du semestre et suivi très régulier
- Evaluation par contrôle continu tout au long du semestre
- Travail en partenariat avec l'ECOE sur les projets professionnels, choix d'orientation ou de réorientation, possibilités de profiter de passerelles en vue d'une réorientation
- Ce semestre « Rebondir » lorsqu'il aura été validé, mettra à zéro le compteur des inscriptions.

d)Orientation à l'issue du semestre «Rebondir»

- L'étudiant peut redoubler sa 1^{ère} année, quels que soient ses résultats de « Rebondir » (CEVU de novembre 09). Mais l'enseignant référent doit alerter l'étudiant sur les risques d'échec si celui-ci n'a pas de résultats satisfaisants (sans cause particulière expliquant ces résultats).

- L'étudiant peut se réorienter vers une formation plus appliquée (DUT ou BTS), à condition d'avoir largement anticipé ce projet, en suivant la procédure « Admission post-bac », entre le 20 janvier et le 20 mars et d'y avoir été admis. S'il a plus de 100/200 à « Rebondir », il peut aussi profiter des passerelles avec les IUT de Bordeaux1 ou de Périgueux.
- L'étudiant n'ayant pas 100/200 à son semestre « rebondir » devra rencontrer son enseignant référent à l'issue des résultats afin de faire le point avec lui sur le bilan de ce semestre (assiduité, volume de travail personnel, amélioration de son niveau scientifique, difficultés rencontrées, écart avec son objectif initial, etc...) et sur ses projets pour l'année à venir.

5.Semestre 2 particulier: « Tremplin »

Un autre dispositif spécial pour les étudiants qui, à la fin du semestre 1, s'interrogent sur une réorientation éventuelle, dans une voie scientifique ou non.

Ils doivent s'inscrire auprès d'un directeur d'études, et contacter l'Espace Conseil Orientation Emploi pour bénéficier d'un appui pour préparer cette réorientation, qui peut notamment comprendre l'aide à la recherche de stage.

<http://www.u-bordeaux1.fr/formation/orientation-stage-emploi/se-reorienter.html?0=>

Ces étudiants font toujours partie de Bordeaux1.

S'ils s'aperçoivent qu'en fait la licence à Bordeaux1 correspond à leurs attentes, ils peuvent se réinscrire en licence à Bordeaux1 l'année suivante.